



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Fiche d'information

### Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public  
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

<b>Nom de l'établissement :</b>	ISOCHEM – établissement de Pont De Claix
<b>Adresse de l'établissement :</b>	rue Lavoisier – BP36 – 38801 Le Pont de Claix Cedex
<b>Activité de l'établissement :</b>	L'activité de l'établissement d'Isochem à Pont De Claix est dédiée à la purification par cristallisation fractionnée d'un isocyanate dans l'atelier RAFFINAGE.
<b>Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :</b>	L'activité du site ne présente pas de dangers dont les conséquences pourraient concerter les Etats frontaliers.
<b>Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :</b>	Les effets des différents phénomènes dangereux ont été quantifiés sans prise en compte des barrières de sécurité : Malgré cela, les zones d'effets sont de faible ampleur et restent contenues aux abords immédiats de l'installation. Il apparaît que, de part les caractéristiques du procédé et des produits mis en œuvre : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'atelier RAFFINAGE ne présente aucun potentiel de danger susceptible de conduire à un accident majeur.</li><li>• Par conséquent aucun des phénomènes dangereux envisagés n'est susceptible d'engendrer des conséquences en dehors des limites de la plate-forme.</li></ul>
<b>Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :</b>	Les phénomènes dangereux identifiés sont l'épandage, le feu, l'éclatement de capacité sans que cela entraîne d'accident majeur.  Mesures de maîtrise des risques : L'établissement met en œuvre des moyens de maîtrise des risques :  L'établissement dispose d'un Système de Gestion de la Sécurité conforme à la réglementation et aux exigences du Groupe ISOCHEM. Ce système intègre notamment la formation et l'habilitation du personnel. Des barrières de sécurité techniques et organisationnelles sont en place.  <b>Barrières de sécurité techniques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les équipements sont dimensionnés pour prévenir un accident.</li><li>• Des mesures de sécurité passives sont prises en compte dans la conception des installations.</li><li>• Les installations sont inertées (stockages et appareils de production).</li></ul>

- Des protections contre les surpressions sont en place.
- Des redondances d'équipements de maîtrise des risques sont mises en place lorsque nécessaire.
- Des plans d'inspection sont conduits sur les équipements à risques.
- Des tests périodiques de l'ensemble des dispositifs de sécurité présents sur le site sont réalisés.
- Des arrêts d'urgence sont répartis sur l'ensemble du site.
- Des retentions sont en place pour prévenir toute pollution en cas de perte de confinement.
- Des détecteurs sont en place pour signaler les pertes de confinement de matières dangereuses.
- Des procédures de décontamination sont en place
- Un système de détection automatique des incendies est en place.
- Des systèmes d'extinction automatique d'incendie sont en place.
- Les substances incompatibles sont stockées séparément.

#### **Barrières de sécurité organisationnelles :**

- L'accès au à la plateforme est strictement contrôlé.
- Le programme de formation hygiène-sécurité-environnement annuel du personnel et des sous-traitants est établi et suivi.
- Les salariés sont formés aux risques.
- Des procédures sont établies pour exploiter les installations en sécurité.
- Les procédures, modes opératoires et instructions de travail sont précises, écrites et approuvées.
- Un système d'habilitation du personnel est en place pour les opérations les plus sensibles.
- Tout nouveau procédé ou produit utilisé fait l'objet d'une analyse de risque puis d'une formation du personnel.

#### **Moyens de secours humains :**

- Equipes postées habilitées à mettre en sécurité les installations et activer les moyens fixes d'intervention.
- Présence humaine permanente 365j/365.
- 15 exercices d'alerte (Mise en œuvre du POI = Plan d'Opération Interne) sont réalisés par an.
- Un exercice commun avec les deux autres entreprises du pôle chimique, les autorités, les services de secours et d'incendie, les services municipaux, est réalisé annuellement.
- Astreintes de sécurité et cellule de crise activable 24h/24.

#### **Moyens de secours matériels :**

- Moyens fixes de lutte incendie autonomes en énergie.
- Systèmes de détection gaz avec mise en sécurité automatique.
- Site entièrement sur rétention (capacité de rétention de plus de 300m3).
- Rideaux d'eau pouvant être positionnés pour éviter la dispersion de gaz.
-